



HAL
open science

Saussure dans les grammaires françaises de l'entre-deux-guerres.

Michel Arrivé

► **To cite this version:**

Michel Arrivé. Saussure dans les grammaires françaises de l'entre-deux-guerres.. Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, Valérie Raby. Vers une histoire générale de la grammaire française. Matériaux et perspectives., Honoré Champion, pp.169-189, 2012, Linguistique historique. halshs-00821240

HAL Id: halshs-00821240

<https://shs.hal.science/halshs-00821240>

Submitted on 8 May 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SAUSSURE DANS LES GRAMMAIRES FRANÇAISES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

Michel ARRIVÉ

(Université Paris Ouest Nanterre, UMR 7114 MoDyCo)

La visée de la communication est d'essayer de jauger l'importance de l'influence du *CLG* de Saussure sur les travaux de grammaire française publiés ou élaborés dans la période de l'entre-deux-guerres.

Les auteurs retenus sont au nombre de six : Gustave Guillaume (à partir de 1919 pour *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*), Ferdinand Brunot pour *La pensée et la langue* (1922), le « monstre dicéphale » constitué par Jacques Damourette et Édouard Pichon pour *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française* (à partir de 1930), Georges Gougenheim pour le *Système grammatical de la langue française* (1938), Knud Togeby, pour la *Structure immanente de la langue française* (1951), fondée sur la glossématique hjelmsléviennne et Lucien Tesnière, pour les *Éléments de syntaxe structurale* (1959), élaborés dès les années 1930.

L'« effet Saussure » est très variable selon les époques, les auteurs et leurs formations, les visées théoriques qu'ils se donnent. Il n'est jamais nul. Il est plus précoce qu'il ne l'a été dans d'autres secteurs des sciences du langage ou, plus généralement, des sciences humaines.

This paper aims to try and gauge the extent of the influence of Saussure's *Course in General Linguistics* on works on French grammar written or published in the interwar period.

Six authors are considered: Gustave Guillaume (from 1919 for *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*), Ferdinand Brunot for *La pensée et la langue* (1922), the “two-headed monster” consisting of Jacques Damourette and Édouard Pichon for *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française* (from 1930 on), Georges Gougenheim for his *Système grammatical de la langue française* (1938), Knud Togeby, for the *Structure immanente de la langue française* (1951) based on Hjelmslev's glossematics, and Lucien Tesnière, for the *Éléments de syntaxe structurale* (1959), written from the 1930s on.

The “Saussurian effect” varies greatly according to the period, the author and his background, and the theoretical underpinning of the work. It is never non-existent. It occurs earlier than in other areas of linguistics and, more generally, of the humanities.

C'est devenu depuis longtemps un lieu commun de remarquer le renouvellement fondamental apporté à la réflexion linguistique par la publication en 1916 du *Cours de linguistique générale* (désormais *CLG*) de Ferdinand de Saussure. Ce lieu commun n'est cependant pas toujours appuyé sur une évaluation précise de l'influence que le livre a effectivement exercée. La visée de ma communication est d'essayer de jauger l'importance de cette influence sur l'un des secteurs de la production linguistique qui donne lieu, en français, au plus grand nombre de publications : les travaux de grammaire française. Il m'a paru intéressant de choisir la période la plus proche de la divulgation du *Cours* : celle de l'entre-deux-guerres. Pour des raisons qui seront expliquées, j'ai, pour deux textes, outrepassé, d'assez peu, la période visée. Mais je n'ai pas suivi l'évolution des faits jusque dans les années 50 et 60. Plus proches, encore présentes à la mémoire des plus âgés d'entre nous, elles sont en outre connues par

différents travaux, notamment ceux de Chevalier (avec Encrevé), 2006 et ceux de Chiss et Puech, 1998.

Le premier travail à entreprendre est de sélectionner les textes propres à donner lieu à un examen utile. Il n'est pas aussi facile qu'il peut sembler au premier abord. On est aux prises avec une considérable prolifération d'ouvrages. Une typologie sommaire permet de les répartir entre quatre classes :

1. Les grammaires scolaires. Des ouvrages, très nombreux, qui constituent cette première classe, il suffit de remarquer qu'ils excluent toute référence à l'enseignement de Saussure. La chronologie brute est la seule cause de cette exclusion pour les ouvrages, en grand nombre, qui ne sont que des rééditions de publications antérieures (par exemple les illustres séries de Larive et Fleury ou de Claude Augé). Après 1916, c'est le caractère, toujours tardif, de l'influence des travaux scientifiques sur les ouvrages pédagogiques qui est en cause.

2. Les grammaires universitaires. Elles visent le public des étudiants et celui de leurs professeurs. Il n'en existe que trois, de date assez voisine. Elles viennent de Ferdinand Brunot (1887), d'Arsène Darmesteter (1891-1897) et de Léon Clédat (1894). Compte tenu de leurs dates de publication, elles ne peuvent qu'ignorer le *CLG*.

3. Les grammaires « mondaines » visent ce qu'on appelle encore aujourd'hui le « grand public cultivé ». En 1932 paraît la *Grammaire de l'Académie française*. En dépit d'un succès de vente considérable, elle donne lieu à de sévères critiques. Dans ses *Observations*, Brunot laissera entendre qu'il connaît les noms des auteurs, l'un Académicien (Abel Hermant, selon les rumeurs), l'autre qui ne l'est pas (sans doute Camille Aymonier, agrégé de grammaire en 1891, espérantiste notoire et auteur en 1933 d'un livre sur les critiques portées contre l'Académie). C'est pour ce dernier que Brunot de loin en loin se déclare « indulgent ». *Le bon usage* de Maurice Grevisse paraît en 1936, en même temps que la *Grammaire Larousse du XX^e siècle*, dirigée par Félix Gaiffe, avec cinq collaborateurs, dont Robert-Léon Wagner.

4. Les grammaires ou ouvrages « scientifiques ». Sans nécessairement afficher dans leur titre le terme *grammaire*, ces ouvrages visent, parfois sans la revendiquer, une portée « scientifique ».

L'influence de l'enseignement de Saussure sur les grammaires scolaires comme celles qui visent les étudiants est, on l'a vu, inexistante. Pour les grammaires mondaines, elle se manifeste au mieux par la présence, généralement décorative, du *CLG* dans la bibliographie. Un détail pittoresque : la *Grammaire Larousse du XX^e siècle* donne dans sa bibliographie un ouvrage de Saussure. Il s'agit de Théodore, oncle de Ferdinand, et auteur en 1885 d'une plaquette d'*Études sur la langue française. De l'orthographe des noms propres et des mots empruntés*, qui n'abordent, avec lucidité, que les points de détail annoncés par le titre.

Il ne reste que les ouvrages qui visent une portée « scientifique ». Leur inventaire se ramène à six auteurs. Quatre entrent dans les limites chronologiques proposées : Gustave Guillaume (dès 1919 pour *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*), Ferdinand Brunot pour *La pensée et la langue* (1922), le « monstre dicéphale » constitué par Jacques Damourette et Édouard Pichon pour *Des mots à la pensée, Essai de grammaire de la langue française* (à partir de 1930), et Georges Gougenheim pour le *Système grammatical de la langue française* (1938). Les deux autres, plus tardifs quant à la datation brute de leurs ouvrages, ont été intégrés en raison de leur enracinement épistémologique dans la période visée. La *Structure immanente de la langue française* de Knud Togeby, publiée au Danemark en 1951, se rattache à la glossématique, élaborée, à partir de l'enseignement de Saussure, à la fin de l'entre-deux-guerres. Quant au grand œuvre de Lucien Tesnière, les *Éléments de syntaxe*

structurale, il été publié, à titre posthume, en 1959. L'élaboration de la syntaxe structurale remonte beaucoup plus loin dans le passé. Selon Gougenheim (1960, p. 142), « La syntaxe structurale avait commencé à occuper sa pensée bien avant 1939 ». Les éléments théoriques des *Éléments* étaient totalement explicités, dès 1953, dans les 30 pages de l'*Esquisse d'une syntaxe structurale*. Ils étaient déjà présents dans « Comment construire une syntaxe ? », qui, publié en 1934, a été « écrit en septembre 1933 » (1959, p. 15).

Le plan à suivre pour ma communication ? La chronologie à l'état brut ne révèle de façon continue aucune évolution pertinente. J'ai préféré ne la retenir que pour opposer deux ouvrages, extrêmes à la fois du point de vue chronologique et théorique : Brunot et Togeby. J'en viendrai ensuite au cas intéressant de Georges Gougenheim. Je serai assez bref sur Lucien Tesnière, qui fait intervenir l'enseignement de Saussure, de façon extrêmement aiguë, certes, mais sur un seul point, il est vrai fondamental. Je serai également bref sur Guillaume, pour une autre raison, à vrai dire double : d'une part plusieurs travaux ont déjà largement étudié les problèmes posés par sa relation avec Saussure. Et d'autre part on rencontrerait avec lui, de façon sans doute plus accentuée qu'avec tous les autres, le problème des rencontres avec le Saussure non encore publié. Je terminerai par le monstre dicéphale de Damourette et Pichon, dont la relation avec Saussure est particulièrement délicate à démêler.

De Brunot à Togeby : d'un silence assourdissant à une omniprésence problématique.

Les deux ouvrages ne sont séparés que par 29 années : 1922 pour *La pensée et la langue*, 1951 pour la *Structure immanente de la langue française*. Cependant tout les oppose, notamment leur attitude à l'égard de Saussure.

La publication du *CLG* ne peut évidemment pas avoir échappé à Ferdinand Brunot. Dès l'année universitaire 1881-1882, préparant l'agrégation de grammaire – il y sera reçu au premier rang – il fréquente l'EPHE et est forcément informé des leçons de « gothique et vieux haut-allemand » qu'y donne un très jeune « maître de conférences » genevois. Ferdinand de Saussure a publié dès 1878 un *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes* qui lui confère d'emblée une notoriété internationale. Brunot, qui fréquente les leçons de Gaston Paris et d'Arsène Darmesteter, ne s'inscrit pas aux conférences de Saussure. Bien plus tard, après la mort, en 1913, de Saussure, Brunot est en relation avec Charles Bally, qui a pris, à l'Université de Genève, la succession de Saussure et qui, avec Sechehaye, entreprend de publier le *CLG*. Dans l'« Introduction » de *La pensée et la langue*, Brunot chante les louanges de « son éminent collègue de l'Université de Genève, le fondateur de la Stylistique française » (p. XX). Le *Précis de stylistique* (1905), est l'un des très rares ouvrages théoriques à être cité dans la bibliographie de l'ouvrage, pour l'essentiel énumération des textes dépouillés. Brunot n'aura pas de chance avec les rares auteurs qu'il cite : Bally et Clédat feront de sévères critiques de son livre. De Saussure aucune trace nominale, nulle part. Mais les *Mémoires de la Société de linguistique de Paris* sont cités, et Brunot y a nécessairement rencontré plusieurs fois entre 1877 et 1894, le nom de Saussure, auteur de quelques articles et de nombreuses notules.

Le silence, c'est évident, ne vient ni de l'oubli, ni de l'ignorance mais d'une censure : Ferdinand Brunot – Jean-Claude Chevalier l'a noté à plusieurs reprises (notamment 2006, p. 16-17) – ne veut rien savoir de Ferdinand de Saussure. D'une certaine façon, c'est assez étonnant, car il y a des points de contact entre les deux Ferdinand : ils portent l'un et l'autre un regard très sévère sur l'orthographe française ; ils professent l'un et l'autre une assez piètre opinion sur les savants allemands de leur

discipline. Ils prennent la même position sur les relations entre deux points de vue opposés à l'égard des langues. Brunot a-t-il pu ne pas penser à Saussure en écrivant que « c'est une étude de suivre les variations des langues, c'en est une autre, assez différente, de les examiner telles qu'elles sont » (p. XIII) ?

Il y a donc une évidente volonté d'occultation. D'où vient-elle ? On peut spéculer sur une obscure jalousie professionnelle, sentiment qu'on peut sans doute prêter à Brunot. La personnalité spécifique de Saussure, sa notoriété très tôt acquise pour une œuvre à l'époque peu abondante pouvaient agacer le grand mandarin et infatigable travailleur qu'était Brunot.

L'essentiel n'est pas là : il y a une opposition théorique absolue entre les principes de l'enseignement de Saussure et la méthode mise en œuvre par Brunot dans *La pensée et la langue*. Elle est posée avec clarté et vigueur :

La langue doit entrer dans les grammaires. Par quel moyen ? À mon sens il n'y en a qu'un, mais il suffit. Entre les formes les plus diverses de l'expression, entre les signes les plus disparates, il y a un lien, c'est l'idée commune que ces signes contribuent à exprimer. (p. XVIII)

On ne saurait mieux prendre à contre-pied l'enseignement saussurien, ni donner à la notion de *langue* un sens aussi différent de celui qui lui est conféré par Saussure. Meillet repérera ce passage, et marquera avec vigueur en quoi il s'écarte des notions mises en place dans le *CLG*, notamment la conception de la langue comme « système de signes » :

Si la pensée de l'auteur était que, pour décrire une langue, il faut partir des notions à exprimer, et non des formes qui servent à les exprimer, il conviendrait de résister tout net. Chaque langue est un système de signes, aussi particulier que peut l'être une nation, plus particulier que n'est une espèce d'êtres vivants. Dans ce système, tout se tient. Si l'on se borne à l'envisager du dehors, comme on fait quand on part des notions, on ne peut se faire une idée que des détails ; l'ensemble échappe. (Compte rendu de *La pensée et la langue*, *BSLP*, 23/2, 1922, p. 13)

Bally de son côté, pourtant si apprécié par Brunot, critiquera du même point de vue, avec la même vigueur, le choix méthodologique de Brunot. Il s'en prend spécifiquement – dans le lexique spécifique du *CLG* dont vient de paraître la seconde édition – à la mise en cause de la notion de *catégorie grammaticale*, vilipendée par Brunot sous le nom de *partie du discours* :

Si la langue fait passer si aisément les signes d'une catégorie dans une autre, c'est par un ensemble de procédés transpositifs qu'elle met au service de la parole et qui prouvent par contre-coup la réalité des catégories entre lesquelles se fait le passage. (*BSLP*, 23/3, 1922, p. 119)

Tout oppose la *Structure immanente de la langue française* à *La pensée et la langue*. Brunot ne cite que de loin en loin les théoriciens ou historiens de la langue. À l'inverse, Togeby situe constamment ses analyses par rapport à celles qui ont été données avant lui. Son ouvrage est un excellent aide-mémoire d'histoire de la linguistique de la première moitié du XX^e siècle, avec, notamment, quelques remarques sereines, mais sévères, à l'égard de *La pensée et la langue* (p. 14), et une prise en compte fréquente, parfois approbatrice, des positions de Guillaume et de Damourette et Pichon.

Mais l'intention de Togeby n'est pas seulement historique, ni métathéorique. Il s'agit surtout pour lui de décrire une langue, le français. Sa première tâche est de mettre en place le cadre théorique. C'est en ce point qu'apparaît le rôle fondateur de Saussure :

Dans la linguistique moderne, les deux principes – celui de la structure ou de la totalité et celui de l'immanence ou de l'indépendance – se retrouvent, tous deux établis par Ferdinand de Saussure. Il introduit le structuralisme en distinguant l'évolution diachronique du système synchronique, en soulignant la différence entre la parole individuelle et la structure de la langue, et en soutenant que celle-ci est un système où tout se tient. Il établit le principe d'immanence en disant que la langue n'est pas une substance, mais une forme, et que la linguistique a pour unique et véritable objet la langue envisagée en elle-même et pour elle-même. (p. 5)

On reconnaît plusieurs citations, littérales ou non, scrupuleusement identifiées par une note, de la version standard du *CLG*, le seul moyen d'accès, en 1951, à la réflexion de Saussure. Togeby ne pouvait pas, à ce moment, savoir que la formule finale du *CLG* n'a pas été littéralement énoncée par Saussure, même s'il s'en approche plusieurs fois.

La prise en compte de l'enseignement de Saussure est donc fondamentale dans la *Structure immanente*. Mais elle opère de façon médiatale : les notions mises en place dans le *CLG* interviennent sous la forme qui leur est conférée dans l'appareil conceptuel de la glossématique. En sorte que pour apprécier l'apport de Saussure dans la *Structure immanente* il faut préalablement se poser la question de la relation entre les théories saussuriennes et la glossématique hjelmslevienne, non sans tenir compte des modulations qui lui sont apportées par Togeby, dans le sens notamment d'une élimination complète, en tout cas présentée comme telle, des considérations de substance. Je ne retiens qu'un point, à vrai dire central : après avoir remplacé le couple *signifié / signifiant* par son substitut hjelmslevien *contenu / expression*, Togeby décide de procéder prioritairement non à l'analyse des *signes* – lieux de la rencontre des deux plans –, mais, séparément, à l'analyse de chacun d'entre eux. C'est ce parti qui est suivi dans l'ouvrage. Il est conforme aux principes épistémologiques de Hjelmslev dans les *Prolégomènes*. L'est-il au même degré à la conception saussurienne de la langue comme système de signes ? On est contraint de rester perplexe, même si, dans le Troisième Cours (Saussure 2005-2006, p. 225), cette bipartition de la chaîne est fugitivement envisagée.

La notion d'opposition en syntaxe : le Système grammatical de la langue française de Georges Gougenheim.

Georges Gougenheim est né en 1900 (Gougenheim 1970, « Préface »). Normalien en 1920, cacique de l'agrégation de grammaire en 1923, il soutient en 1929 sa thèse principale pour le Doctorat ès Lettres : une *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*. L'introduction se répand en remerciements émus à l'égard de Mario Roques et de Ferdinand Brunot. Cependant, c'est Edmond Huguet qui s'est chargé de « diriger » la thèse, Brunot se contentant de la thèse complémentaire sur *La langue populaire dans le premier quart du XX^e siècle*. La bibliographie des « Études consultées » donne une place d'honneur aux travaux de Brunot : les tomes déjà parus de l'*Histoire de la langue française*, *La pensée et la langue* et le *Précis de grammaire historique*. Sont également en bonne place Meillet et Vendryès, Diez, Meyer-Lübke, Bourciez, Tobler et la *Syntaxe française du XVII^e siècle*, de Haase. Aucune trace de Ferdinand de Saussure.

La notion de « système verbal » apparaît en plusieurs points de la thèse. Cependant, elle n'est pas exploitée pour la construction de l'ouvrage. La visée de l'ensemble de la

description est explicitement de caractère historique : « L'histoire de chacune [des périphrases verbales] doit être faite à part » (p. 1).

Survient en 1938 la publication du *Système grammatical de la langue française*. Le spectacle est entièrement différent. Gougenheim termine son « Avant-Propos » par des remerciements émus à son maître Ferdinand Brunot qui, avant de mourir, lui « a fait le grand honneur de lire [s]on manuscrit » et « à qui il est redevable de nombreuses suggestions et améliorations » (p. 9). On serait curieux de savoir comment le vieux savant a reçu cet ouvrage « structuraliste ». C'est que Saussure est apparu en force dans l'« Avant-Propos ». D'une façon étonnante, Gougenheim commence par citer les leçons de Saussure à l'EPHE, qui ont été données largement avant sa naissance et n'ont pas été publiées :

Vers la fin du siècle, F. de Saussure, dans son enseignement à l'École des Hautes Études, apportait une clarté nécessaire en montrant la légitimité du point de vue synchronique (étude d'un état de langue) à côté du point de vue diachronique (étude de la langue dans son évolution). (1938, p. 8)

Dans la mesure où on peut le connaître, l'enseignement de Saussure à l'EPHE faisait une place à cette distinction fondamentale. Benveniste le devine d'après les très brefs rapports établis par Saussure (1964, p. 30). Les fragments du *Cours de gotique* en voie de publication le font apparaître plus clairement. Mais pas sous la terminologie que lui prête Gougenheim : l'opposition, sous ce nom, des « points de vue synchronique et diachronique » est récente dans la terminologie saussurienne. Et quand Gougenheim en vient à nommer la notion centrale d'*opposition*, il ne cite toujours pas explicitement le *Cours de linguistique générale*. Celui-ci n'apparaît que dans la bibliographie finale, sous la forme de sa 3^e édition, qui remonte à 1931.

On le voit par cette date : Gougenheim, au contraire de Damourette et Pichon comme de Guillaume, ne s'est pas jeté sur le *CLG* dès 1916 – il est vrai qu'il n'avait que 16 ans – ni même, jeune agrégatif, en 1922. Il a attendu la 3^e édition, celle de 1931. Mais dès qu'il prend connaissance du *Cours*, l'influence de Saussure est considérable, voire fondamentale, sur sa réflexion. Le propre de son analyse est en effet d'étendre la pertinence de la notion d'opposition du champ de la phonologie non seulement à celui de la morphologie mais aussi à celui de la syntaxe :

La syntaxe occupe la plus grande partie de ce volume. Nous avons étudié le rôle des éléments grammaticaux dégagés dans la morphologie. Cette étude est fondée sur l'examen et le classement des oppositions que constituent entre eux ces éléments grammaticaux. L'intérêt des oppositions en linguistique a été mis en lumière par F. de Saussure et Ch. Bally. C'est sur le classement des oppositions de phonèmes que le prince N. Troubetzkoy a construit la phonologie ; nous avons appliqué une méthode analogue à l'étude des éléments grammaticaux. (1938, p. 9)

Après cette mise en place programmatique vient ce qui est véritablement novateur : les critères de classement des oppositions syntaxiques, qui sont, on l'a compris d'après la définition de la syntaxe qui est fournie, les oppositions dans le discours des unités morphologiques. Il s'agit donc d'oppositions morpho-syntaxiques. Gougenheim les répartit en trois groupes, sur un mode qui s'inspire du classement des types d'oppositions phonologiques chez Troubetzkoy :

1° Les servitudes grammaticales : une contrainte extérieure au sujet parlant lui impose l'usage exclusif d'un morphème dans des conditions données.

2° Les variations stylistiques : l'usage des deux morphèmes opposés est possible, avec une différence stylistique (nous entendons par là les nuances d'ordre social, affectif, etc.) plus ou moins nettement considérable.

3° Les oppositions de sens ou oppositions significatives : les deux morphèmes sont encore possibles grammaticalement, mais cette fois il n'y a pas entre eux une nuance, mais une différence de sens nettement tranchée. (1938, p. 99)

D'une façon extrêmement ingénieuse, les structures morpho-syntaxiques du français sont présentées dans le cadre de ce classement des oppositions, appliqué de façon à la fois souple et systématique. On ne s'étonne pas que la « syntaxe » ainsi comprise occupe effectivement plus des deux tiers du volume.

Où en est dans le détail de cet exercice la référence à Saussure ? La syntaxe n'est en rien absente de la réflexion de Saussure, notamment sous la forme de la notion, d'« entité syntagmatique abstraite » (*CLG*, p. 190-191, voir Arrivé, 2007, p. 59 et 115), par laquelle Saussure envisage de régler le problème, pour lui entre tous litigieux, de l'affectation à la langue plutôt qu'à la parole des phénomènes syntaxiques. Mais cette réflexion reste, on peut tomber d'accord avec Troubetzkoy dans sa célèbre lettre critique du 17 mai 1932 (2006, p. 287), « terriblement abstrait[e], peu concr[ète] ». C'est sans doute pour cette raison que Gougenheim ne s'appuie pas directement sur Saussure pour cette partie de son travail. Il fait appel à Troubetzkoy, d'une façon qui évoque l'attitude de Toegby à l'égard de Hjelsmlev. Dans sa lettre du 17 mai 1932, Troubetzkoy remarque que « les élèves de Saussure parlent à tort et à travers du système », et il s'étonne peu de constater que « personne n'a réussi à décrire le système d'une langue vivante, ne serait-ce que celui du français ». Quel aurait été son avis, s'il avait pu le lire, sur le livre de Gougenheim, qui se donne précisément pour titre celui dont Troubetzkoy regrette l'absence ?

Une syntaxe structurale : qu'est-ce à dire ?

L'élaboration d'une « syntaxe structurale » a été le centre du travail de Tesnière depuis les années 1930. Le premier problème est de savoir quel sens l'auteur confère au syntagme *syntaxe structurale*.

Pour Tesnière, l'adjectif *structural* est consubstantiellement attaché à la notion même de syntaxe, qu'il oppose de façon tranchée à la morphologie. En cela il s'éloigne considérablement de Gougenheim. Dès la première page de l'*Esquisse* de 1953 – et, de façon à peu près inchangée, en 1959, p. 14 – il pose cette relation indissoluble entre « structure de la phrase » et « syntaxe structurale » :

La structure de la phrase dépend de l'architecture de ses connexions. La **syntaxe structurale** est la science qui étudie cette architecture. (1953, p. 1 ; 1980, p. 54)

En somme, la syntaxe, est structurale parce que la phrase a une structure ou, cela revient au même, est une structure : les deux formulations alternent, de façon apparemment équivalente, tant dans l'*Esquisse* que dans les *Éléments*. Le structuralisme de Tesnière est ontologique plutôt que théorique ou méthodologique : la nature structurale de la phrase est posée d'emblée comme une vérité première d'une évidence absolue. Quoique posée d'une façon non-saussurienne, la définition de la phrase comme une structure est conforme à l'enseignement du *Cours*, même si elle ne s'y présente jamais littéralement. La rencontre, en ce point, est si évidente que Tesnière ne juge pas utile de la signaler explicitement. Il insiste au contraire lourdement, avec des références précises, sur un autre point de doctrine du *CLG*. C'est selon Tesnière « une des conceptions les plus profondes et les plus fécondes de Ferdinand de Saussure » (1959, p. 17, note 1) : la mise

en place de la notion de chaîne parlée. On s'étonne un peu que dans ses références Tesnière se limite aux « principes de phonologie » et escamote le passage fondamental du « caractère linéaire du signifiant » (*CLG*, p. 103). Car de toute évidence c'est bien le problème du « caractère linéaire du signifiant » qui est évoqué par l'auteur. Littéralement – il fait apparaître l'expression « caractère linéaire » – et conceptuellement : c'est en effet le problème central du temps dans la procédure de production du discours qu'il met en scène :

Le caractère linéaire de la chaîne parlée tient à ce que nous parlons **dans le temps**, qui est lui-même à une dimension. En effet, les phonèmes ou groupes de phonèmes, qui sont les signes des idées que nous voulons exprimer, ne peuvent être **simultanés**. Je ne saurais articuler en même temps un *a* et un *b*. Il faut que l'un d'eux précède l'autre : *ab* ou *ba*. Nous sommes donc obligés d'enfiler les phonèmes successivement sur la **ligne du temps**. D'ailleurs un discours ne se mesure-t-il pas au temps qu'il a duré ? (1959, p. 17)

C'est le caractère temporel de la chaîne des signifiants acoustiques qui fournit à Tesnière le moyen de poser la difficulté fondamentale que pose la syntaxe structurale. De façon dramatique, il la qualifie de « “quadrature du cercle” du langage » (1959, p. 21) : c'est la transformation de l' « ordre structural », celui qui est représenté par le *stemma*, en « ordre linéaire ». La difficulté de cette transformation vient de l'antinomie entre ces deux ordres : le premier, linéaire, est temporel, et ne comporte de ce fait qu' « une dimension » (1959, p. 21), celle des « séquences », alors que le second, structural, comporte « plusieurs dimensions », celles des « connexions ». Pour cette opération de transformation de l'ordre structural entre ordre linéaire, les langues ont le choix entre deux moyens :

Dans un cas, on énonce **d'abord le régissant et ensuite le subordonné**. C'est ce qui se fait par exemple dans le français *cheval blanc*. Dans l'autre cas on énonce **d'abord le subordonné et ensuite le régissant**. C'est ce qui se fait par exemple dans l'anglais *white horse*. Dans le premier cas (*cheval blanc*), nous dirons qu'il y a **ordre descendant** ou **centrifuge**, parce que, pour placer les termes sur la chaîne parlée (ordre linéaire), on les relève sur le *stemma* de haut en bas, c'est-à-dire **en s'éloignant du nœud central**. Inversement dans le deuxième cas (*white horse*), nous dirons qu'il y a **ordre montant** ou **centripète**, parce que pour placer les termes sur la chaîne parlée (ordre linéaire), on les relève sur le *stemma* de bas en haut, c'est-à-dire **en se rapprochant du nœud central**. (1959, p. 22)

C'est cette opposition entre les deux modes de transformation qui permet à Tesnière de mettre en place, sans excès de timidité, les principes d'une typologie des langues fondée sur l'opposition entre *langues centrifuges* et *langues centripètes*, opposition nuancée par la distinction, dans chaque classe, des caractères *mitigé* et *accusé*. Le français et les autres langues romanes sont *centrifuges mitigées*, l'allemand et les autres langues germaniques sont *centripètes mitigées*. Dans la terminologie saussurienne, Tesnière insiste sur le fait que ce classement typologique, par *affinités*, est de caractère *synchronique*, et s'oppose au classement *généalogique*, par *parentés*, de nature *diachronique*.

L'influence que Saussure exerce sur Tesnière est centrale, au sens topologique du terme. Elle n'intervient pas, en amont, sur les procédures épistémologiques, fort peu prises en compte par Tesnière. Elle est absente, en aval, sur le détail de l'analyse, qui se développe de façon autonome. Mais dans l'entre-deux elle est fondamentale sur le problème des relations entre la surface linéaire du discours et la structure de la phrase.

Guillaume avec ou contre Saussure ?

Le premier ouvrage que Gustave Guillaume conservera dans sa bibliographie est *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*. Il paraît en 1919 chez Hachette. C'est la forme définitive du mémoire que le jeune employé de banque a rédigé en vue du titre d'élève diplômé de l'École Pratique des Hautes Études. Il l'a soutenu en 1917 et rédigé en 1916 (Dedet 1995, p. 461 et Joly 1987, p. 14 et 56). Il ne peut donc pas avoir tenu compte de l'enseignement de Saussure pour l'élaboration de son livre. Cependant le *CLG* est cité dès la première page de l'« Avant-Propos » (1919, p. 11, note 1). Sans doute sur le conseil de Meillet, le jeune chercheur a lu Saussure après avoir terminé son travail. Il y a trouvé, après-coup, des pistes qui l'ont intéressé au point que, après avoir soutenu son mémoire, il fait de nouveau référence au *CLG* dans le texte publié (p. 26) et introduit explicitement, p. 67, l'un des concepts fondamentaux de la linguistique saussurienne, la synchronie :

Tout système linguistique se fonde sur le jeu simultané de tendances contraires qui, très généralement, peuvent être groupées en deux catégories : la *dominance* et la *résistance*. C'est l'équilibre, sans cesse renouvelé, entre la dominance et la résistance qui permet au linguiste la considération statique, autrement dit l'attitude intellectuelle du synchroniste (v. Ferdinand de Saussure, *Cours de linguistique générale*, p. 117).¹

Guillaume est donc parmi les linguistes français l'un des premiers, après Meillet, certes, mais peut-être un peu avant Damourette et Pichon et certainement avant Tesnière et Gougenheim, à lire le *CLG*. Il continuera à le lire. Ainsi, les *Leçons de linguistique* de l'année 1938-1939 font apparaître 6 fois le nom de Saussure, qui est, après Guillaume lui-même (15 mentions) et Meillet (14 mentions) le linguiste le plus cité, aucun autre (par exemple Benveniste, Cuny, Humboldt, Kuryłowicz et Wagner) n'étant cité plus d'une fois.

Quelle est la valeur de cette référence obstinée de Guillaume à Saussure ? Elle est incontestablement marque de révérence. Guillaume professe à l'égard de Saussure un respect presque aussi profond que celui qu'il réserve à Meillet. Il appuie très fréquemment le départ de ses analyses sur les dichotomies saussuriennes telles qu'elles lui sont livrées par le *CLG* : synchronie et diachronie, langue et parole, signifiant et signifié. Il lui emprunte certains éléments de sa terminologie, non sans la déplacer – sa *sémiologie* ne se confond pas avec la *sémiologie* saussurienne – ou, parfois, la retrouver sans le savoir : ainsi il substitue *signe* à *signifiant* et *discours* à *parole* sans apercevoir que, même dans le *CLG*, ces substitutions sont souvent opérées. Mais je crois pouvoir dire, dans le lexique guillaumien, que la *position* de Guillaume est presque toujours d'*opposition* à Saussure. Une telle attitude se lit déjà, mais à mots couverts, dans le texte de 1919 cité plus haut. Elle est beaucoup plus explicite dans la partie ultérieure de son œuvre. Ainsi dans sa leçon à l'EPHE du 31 mars 1939, il tient les propos suivants :

Quand on constate, après Saussure, que la langue est un système d'oppositions, il faut ajouter d'oppositions de plus en plus subtiles. Le but de la langue, en l'espèce, c'est la rigueur et la subtilité correspondant à cette rigueur. Aussi bien devrait-on dire de la langue qu'elle est, plus encore qu'un système d'oppositions, un système de positions. (1992, p. 210)

Ce bref passage suffit à faire apparaître les divergences fondamentales qui se dessinent entre les deux réflexions : l'opposition saussurienne ne tient pas à des positions et la

¹ C'est la pagination de la 1^{re} édition. Ce passage apparaît page 114 dès la deuxième édition.

langue, chez Saussure, n'a pas de but, ce qui ne lui interdit nullement ni la rigueur ni la subtilité. La téléologie est absente de la réflexion de Saussure, elle est constamment présente chez Guillaume. Et l'on ne s'étonne pas de constater que sur le problème fondamental de l'arbitraire du signe Guillaume s'oppose à Saussure, sans marquer de façon accusée son opposition : trace, sans doute, de sa révérence originelle. Il se contente le plus souvent de mettre en place des analyses de détail – celle, par exemple, de l'alternance des trois radicaux du verbe *aller* ou celle des morphèmes temporels du verbe – qui mettent à mal le principe saussurien. La notion de « convenance expressive » (1953, p. 127, puis 1964, p. 241) est aux antipodes de la pensée de Saussure. Une formule telle que « ce n'est pas le signe qui appelle l'idée, mais l'idée qui appelle le signe », où *signe* et *idée* sont pris avec le sens, qu'ils ont parfois chez Saussure avant le Cours, de *signifiant* et de *signifié*, prend le contre-pied de l'enseignement saussurien. Guillaume en viendra même, dans une leçon de 1952, à essayer de récupérer, nommément, le principe saussurien de l'« arbitraire du signe », dans des conditions qui auraient sans doute lourdement étonné l'auteur du *Cours* :

Problème de la psycho-sémiologie : une idée ne peut pas inventer pour elle un signe convenant, mais peut trouver pour elle, dans la sémiologie existante, un signe qui puisse lui être transporté, et qui, n'ayant pas été expressément fait pour elle, ne lui est convenable que par perte de son ancienne convenance. On chemine ainsi.

Là est la cause de l'arbitraire du signe linguistique. Son invention est intrinsèquement perte de convenance : convenance nouvelle là-dessus fondée. (leçon du 22 février 1952, in Valin 1973, p. 127)

L'arbitraire du signe selon Guillaume est le résultat fugitif du passage d'une perte de convenance à une nouvelle convenance. Il s'oppose ainsi doublement au « caractère primordial » du signe qu'il constitue chez Saussure.

Reste que c'est peut-être à propos de Guillaume que germe avec le plus d'acuité le regret que les accidents de l'histoire l'aient empêché de prendre connaissance par exemple du projet « De la double essence du langage ». Il y aurait sans doute trouvé quelques propositions propres à mieux s'accommoder avec les siennes, par exemple l'équation établie entre la langue et le sujet parlant (2002, p. 39). Mais il serait vain d'y chercher le moindre compromis sur les thèmes conjoints de l'arbitraire du signe et des relations entre synchronie et diachronie.

Le monstre dicéphale aux prises avec Saussure

Damourette et Pichon ont entrepris l'*Essai de grammaire de la langue française* dès 1911. Pichon, externe des hôpitaux de Paris, n'avait que vingt et un ans. Son oncle Damourette en avait trente-huit. Connaissaient-ils en 1911 le nom de Saussure ? C'est possible. Ce qui est certain, c'est qu'ils ont lu le *CLG* très tôt après sa publication en 1916. Ils présentent en effet comme « très récent » le projet « sémiologique » mis en place dans le *Cours*, qui est le premier ouvrage qu'ils citent, dès le § 2 du tome premier de leur *Essai*. Ce tome premier ne paraît, il est vrai, chez d'Arthey qu'en 1930. Mais il s'élaborait depuis de nombreuses années. Quant au projet « sémiologique » de l'auteur, ils le présentent avec une grande lucidité, mais déclarent que, « quelque intéressante que soit cette conception, ce n'est pas celle qu'[ils] ont prise dans [leur] étude » (§ 3, p. 10).

Après cette mention inaugurale, on s'étonne de constater que le *CLG* n'est cité, en tout, que sept fois dans l'*Essai*, dont six dans le tome premier (Muni Toke, 2007, p. 299). Sur ces allusions, trois proviennent des « Principes de phonologie ». Après le tome II, plus aucune mention explicite. Ce n'est naturellement pas à dire que l'influence de Saussure a complètement disparu. Elle s'exerce de façon implicite, et, peut-être, mal

perçue par les auteurs eux-mêmes, on le verra plus bas. Mais Saussure n'est pas allégué seulement dans l'*Essai*. Un exemple : Pichon seul, mais avec l'accord explicite de Damourette, écrit, en juin 1937, un texte intitulé « La méthode en linguistique ». Il y prend position sur la dichotomie saussurienne de la langue et de la parole :

[...] ce postulat, fondement de nos méthodes, qu'il n'existe pas un seul fait de langage qui n'ait une significations psychologique [...] conduit à répudier absolument la distinction saussurienne entre le fait de langue, révélateur d'une norme, et le fait de parole, accident fortuit. Aucun fait de parole n'est immotivé : les aberrances individuelles, et la façon dont elles se groupent entre elles fournissent au linguiste des renseignements précieux qui peuvent parfois éclairer la signification de tout un système grammatical de la langue. (cité in Muni Toke, 2007, p. 334-335)

On remarque l'horreur pathologique déterminée chez Pichon par le *fortuit* et l'*immotivé*, qui n'ont pas chez Saussure la place qu'il leur prête dans l'opposition de la langue à la parole. Mais on imagine facilement l'indignation que détermine, dans l'*Essai*, la mise en place du principe de l'« arbitraire du signe ». Ils prennent position contre le principe dès le premier tome de l'*Essai*, et Pichon, seul, y reviendra en 1937 dans « La linguistique en France ».

Dans l'*Essai*, les critiques portées contre l'arbitraire du signe reposent sur un double malentendu.

Le premier tient à ce que la critique atteint la « démonstration » que Saussure a cru devoir donner du principe. À cet égard, elle est incontestable. Pourtant elle escamote le dérapage de la démonstration de Saussure, qui est passé sans crier gare du signifié au référent. Pichon, seul, attendra 1937 pour remarquer que « Saussure se comporte comme si le signifié était l'*objet* appelé *bœuf* ou du moins l'image sensorielle d'un bœuf » (1937, p. 26)². Pour l'instant les deux comparses se contentent de faire apparaître le référent sous les espèces de l'« extension » des mots. Ils notent l'inévitable différence d'« extension » de deux termes apparemment équivalents, mais appartenant à deux langues différentes :

La faute que nous paraît contenir ce raisonnement de Saussure est de croire à l'équipollence absolue de deux vocables appartenant à deux langues différentes, comme *Ochs* et *bœuf*. Jamais l'extension de deux sémièmes dans deux idiomes différents n'est exactement la même ; jamais deux vocables ne se recouvrent absolument quant à leur domaine sémantique. (1930, § 74, p. 96)

Trop pressés de faire valoir leur étrange hypothèse du bilinguisme supposé de Saussure, les deux comparses négligent de remarquer que le *CLG* écarte la conception de la langue comme nomenclature précisément parce « qu'elle suppose des idées toutes faites préexistant aux mots » (p. 97). C'est un fait : le *CLG*, sur ce point, entre en contradiction avec lui-même.

En somme, Damourette et Pichon ont pleinement raison de dénoncer la confusion faite par Saussure dans sa démonstration. Elle en devient non seulement insuffisante, mais inexistante, dans la mesure où, si elle démontre quelque chose, ce n'est pas l'arbitraire du signe. Mais ils ne se posent pas la question de savoir si le principe en lui-même est atteint par le fait qu'il n'est pas démontré. Après tout, ils ne s'étonnent pas – en général, on s'étonne assez peu – que le second principe, celui du caractère linéaire

² Benveniste, en 1939, reprendra, à peu près littéralement, l'argumentation de Pichon, qui, quelques semaines avant sa mort, s'extasiera ironiquement devant la plénitude de son accord (Arrivé, 2007, p. 51-52).

du signifiant, ne donne lieu à aucune « démonstration ». Il prend, de façon il est vrai, non explicite le statut d'un axiome, peut-être même seulement, selon la modeste suggestion de Saussure (2002, p. 110), celui d'un simple « aphorisme ». Pourquoi n'en irait-il pas de même pour l'arbitraire du signe, qui reste, à ma connaissance, indémontré, et est sans doute indémontrable, autant que la proposition qui l'inverse ?

Le second malentendu consiste dans le fait que Damourette et Pichon confèrent au principe un sens plus large que celui qui lui est conféré par Saussure. Ce qu'ils dénomment « arbitraire » implique à leurs yeux l'indépendance des deux faces du signe. C'est cette indépendance qu'ils combattent avec passion sous le nom d'« arbitraire ». La confusion se fait jour de façon explicite dans le commentaire suivant :

Il est certain que les mots ne représentent que les idées ; qu'ils sont, comme il a été dit au § 58, le corps de celles-ci, et qu'il y a par conséquent une contradiction logique à croire que chaque mot ne soit qu'arbitrairement et fortuitement le représentant de telle idée plutôt que de telle autre. (*ibid.* § 74, p. 96)

Damourette et Pichon sont ici victimes d'un dérapage analogue à celui de Saussure. La métaphore du corps et de l'âme, plus développée dans le § 58, a pour fonction d'imager le caractère indissociable des deux faces du mot. C'est en ce point que se situe leur dérapage : il consiste à poser que l'arbitraire exclut l'indissociabilité. Ce qui est radicalement contraire à l'enseignement le plus explicite du *CLG*. L'arbitraire n'exclut en rien l'indissociabilité. Il va même jusqu'à la conforter (*CLG*, p. 106-107). La métaphore du corps et de l'âme ? Elle apparaît dans le *CLG* (p. 145), et elle y est même présentée comme insuffisante à marquer l'intimité de la relation entre signifiant et signifié. Mieux encore : le *CLG* va jusqu'à faire intervenir, p. 156, la « nécessité » dans la relation de la « pensée » et du « son ».

L'attitude du monstre dicéphale à l'égard de Saussure a des aspects surprenants. Quand ils prennent en compte les aspects théoriques, ils les soumettent souvent à des critiques sévères, mais fondées sur des malentendus ou des erreurs caractérisées. Dans le détail de leurs analyses, ils sont souvent, sans, peut-être, s'en aviser clairement, très proches de Saussure. Ainsi la définition qu'ils donnent de la notion fondamentale de *répartitoire* est de toute évidence en tout point conforme aux enseignements du *CLG*. Elle est toutefois un peu diffuse dans l'*Essai*. Je la cite sous la forme que lui confère Pichon dans son article de 1934. Les *répartitoires* y sont, comme dans l'*Essai*, les systèmes de *taxièmes*, préalablement définis comme « celles des idées que chaque langue a dégagées comme essentielles à la construction du discours » (1930, p. 79) :

Les différents taxièmes n'ont – les linguistes le savent bien – de signification qu'en tant qu'ils font partie de systèmes d'opposition, qui sont des occasions de choix, des modes de classement : à ces systèmes je donne le nom de répartitoires. (1934, p. 681)

Il est, certes, imprudent de se prononcer, doublement *a posteriori*, sur le caractère plus ou moins saussurien de telle ou telle analyse de DP. Je me hasarde simplement à avancer que la méthode mise en œuvre dans l'*Essai* par exemple pour la *sexuisemblance*, nom DP du genre ou pour la négation est conforme à l'enseignement du *CLG*.

Il faut bien essayer de conclure. C'est assez peu aisé. On est forcé d'abord de constater l'absence totale de toute référence à l'enseignement de Saussure dans de nombreux secteurs de la production grammaticale : scolaires ou mondaines, les grammaires ne le connaissent pas, et les manuels destinés aux étudiants sont trop anciens pour lui faire

place. Les travaux scientifiques de grammaire élaborés pendant l'entre-deux-guerres sont donc les seuls à tenir compte du *CLG*. Encore le font-ils de façon bien différente. Le silence obstiné de Ferdinand Brunot est, certes, à sa façon, une reconnaissance. Mais en même temps un refus délibéré et obstiné. Chez Guillaume, la référence et la révérence sont constantes, mais s'accompagnent, sur la plupart des points de doctrine, d'une opposition résolue. Gougenheim et Togeby présentent le trait commun de se référer à Saussure de façon explicite. Mais le détail de leurs analyses recourt à l'enseignement du *CLG* de façon médiante, par le biais d'une théorie elle-même plus ou moins fortement influencée par Saussure. Tesnière se réfère directement à Saussure pour un point de doctrine central. Sa conception générale de la phrase est, certes, saussurienne, mais l'analyse se fait d'une façon spécifique, indépendante, pour une large part, de l'enseignement saussurien. C'est sans doute chez Damourette et Pichon que l'influence de Saussure est la plus constante, en dépit de prises de position théoriques souvent violemment opposées, mais d'une façon qui n'est qu'apparente, fondée qu'elle est sur des malentendus.

Réelle, certes, dans le domaine examiné, la présence de Saussure n'a pas le caractère totalement invasif qu'on pouvait s'attendre à lui trouver. En 1956, Greimas, à coup sûr, ira un peu trop loin en proclamant le « peu de résonance qu'a eu la théorie saussurienne en France » (1956, p. 193) : il feint de négliger quelques textes importants de l'immédiat avant-guerre et de l'après-guerre. C'est un fait pourtant que l'effet du *CLG* aura été, tout compte fait, assez tardif dans le domaine de la grammaire française. Mais après tout, ne l'a-t-il pas été à peu près au même degré, voire plus encore, dans d'autres domaines ? La *sémiologie* saussurienne ne commence guère à se faire jour chez Barthes avant 1957. Lacan, après un premier contact avec le *CLG* dès 1935, par l'entremise de Delacroix, songe peu à l'exploiter avant le « Rapport de Rome », en 1953, de façon à vrai dire encore implicite et indirecte. Ce n'est qu'en 1957 que Saussure surgit dans « L'instance de la lettre dans l'inconscient ». Levi-Strauss est à coup sûr le plus précoce : c'est dès 1948, dans les *Structures élémentaires de la parenté* qu'il fait intervenir, comme il dira en 1955 dans *Tristes tropiques* « la catégorie du signifiant, la plus haute manière d'être du rationnel » (1955-1990, p. 73, cité par Greimas 1956, p. 191 et 194). Non sans préciser que ses maîtres de la Sorbonne, « plus occupés sans doute à méditer l'*Essai sur les données immédiates de la conscience* que le *Cours de linguistique générale* de F. de Saussure, ne prononçaient même pas son nom ». On voit qu'ils n'étaient pas les seuls à observer le silence...

Bibliographie

SOURCES PRIMAIRES

- BALLY, Charles (1922) « La pensée et la langue de M. F. Brunot », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 23/ 3, p. 117-137.
- BENVENISTE, Émile (1964) « Ferdinand de Saussure à l'École des Hautes Études », *Annuaire 1964-1965 de l'EPHE*, IV^e section, p. 21-34.
- BRUNOT, Ferdinand (1887) *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson.
- BRUNOT, Ferdinand (1922) *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- BRUNOT, Ferdinand (1932) *Observations sur la grammaire de l'Académie française*, Paris, E. Droz.
- CLÉDAT, Léon (1994) *Grammaire raisonnée de la langue française*, Paris, H. le Soudier.
- DAMOURETTE, Jacques et PICHON, Édouard, s.d. [à partir de 1930], *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.

- DARMESTETER, Arsène (1891-1897) *Cours de grammaire historique de la langue française*, Paris, Delagrave.
- GOUGENHEIM, Georges (1929) *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, Paris, Les Belles Lettres.
- GOUGENHEIM, Georges (1938) *Système grammatical de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- GOUGENHEIM, Georges (1960) compte rendu de Tesnière, 1959, *Le Français moderne*, 28/2, avril, p. 142-147.
- GOUGENHEIM, Georges (1970) *Études de grammaire et de vocabulaire français*, réunies sur l'initiative des collègues et amis pour son Soixante-dixième anniversaire, Paris, Éditions A. et J. Picard.
- Grammaire de l'Académie française*, sans nom d'auteur (1932) Paris, Firmin-Didot.
- Grammaire Larousse du XX^e siècle*, 1936, « avec la collaboration de Félix Gaiffe, Ernest Maille, Ernest Breuil, Simone Jahan, Léon Wagner, Madeleine Marijon », Paris, Larousse.
- GREVISSE, Maurice (1936), *Le bon usage*, Gembloux, Duculot.
- GUILLAUME, Gustave (1919) *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Paris, Hachette.
- GUILLAUME, Gustave (1953/1964) « Psycho-systématique et psycho-sémiologie du langage », *Le Français moderne*, 21/2, avril, p. 127-136. Repris in Guillaume, 1964, p. 241-249.
- GUILLAUME, Gustave (1964) *Langage et science du langage*, Paris, Nizet et Québec, Presses de l'Université Laval.
- LÉVI-STRAUSS, Claude (1955-1990) *Tristes tropiques*, Paris, Plon.
- MEILLET, Antoine (1922) compte rendu de Brunot, 1922, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 23/ 2, p. 12-18.
- PICHON, Édouard (1934) « La logique vivante de l'esprit enseignée par le langage », *Journal de psychologie normale et pathologique*, 31^e année, p. 680-696.
- PICHON, Édouard (1937) « La linguistique en France, problèmes et méthodes », *Journal de psychologie normale et pathologique*, 34^e année, p. 25-48.
- SAUSSURE, Ferdinand DE (1916-1922-1985, référencé par CLG) *Cours de linguistique générale*, Lausanne, puis Paris, Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand DE (2002) *Écrits de linguistique générale*, Paris, Gallimard.
- SAUSSURE, Ferdinand DE (2005-2006) *Le troisième Cours*, Cahiers Ferdinand de Saussure, 58.
- SAUSSURE, Théodore de (1985) *Études sur la langue française. De l'orthographe des noms propres et des mots empruntés*, Genève, Cherbulliez et Paris, Fischbacher.
- TESNIÈRE, Lucien (1934) « Comment construire une syntaxe ? », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 7, mai-juin, p. 219-229.
- TESNIÈRE, Lucien (1953) *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck. Repris in *Bulletin de linguistique appliquée et générale (BULAG)*, 7, 1980, p. 53-80.
- TESNIÈRE, Lucien (1959) *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- TOGEBY, Knud (1951-1965) *Structure immanente de la langue française*, 2 vol., Copenhague, Nordisk sprog- og kulturforlag, puis Paris, Larousse.
- TROUBETZKOJ, Nicolas (2006) *Correspondance avec Roman Jakobson et autres écrits*, Édition établie par Patrick Sériot, Lausanne, Payot.
- VALIN, Roch (1973) *Principes de linguistique théorique de Gustave Guillaume*, Québec, Presses de l'Université Laval et Paris, Klincksieck.

BIBLIOGRAPHIE SECONDAIRE

- ARRIVÉ, Michel (2007) *À la recherche de Ferdinand de Saussure*, Paris, PUF.
- ARRIVÉ, Michel et NORMAND, Claudine éd. (1995) *Saussure aujourd'hui*, Nanterre, LINX.
- CHEVALIER, Jean-Claude (avec Pierre ENCREVÉ) (2006) *Combats pour la linguistique de Martinet à Kristeva*, Lyon, ENS Éditions.
- CHISS, Jean-Louis et PUECH, Christian éd. (1998) « La linguistique comme discipline en France », *Langue Française*, 117.
- DEDET, André (1995) « La référence à Saussure chez G. Guillaume », in Arrivé, M. et Normand, Claudine éd., p. 461-468.
- GREIMAS, Algirdas-Julien (1956-2000) « L'actualité du saussurisme (à l'occasion du 40^e anniversaire de la publication du Cours de linguistique générale) », *Le Français moderne*, 24/3, juillet, p. 191-203. Repris in Greimas 2000, p. 371-382.
- GREIMAS, Algirdas-Julien (2000) *La mode en 1830*, Paris, PUF.
- JOLY, André (1987) *Essais de systématique énonciative*, Lille, Presses universitaires de Lille.
- MUNI TOKE, Valelia (2007) *La grammaire nationale selon Damourette et Pichon : l'invention du locuteur*, thèse de doctorat, Université Paris 10. À par. Lyon, ENS Éditions.